

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.02.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.02.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17 FEV. 2021

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique Chaurien et de l'Office du Commerce Chaurien, M. le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur la subvention 2021 à ces structures :

- 25 000 € pour le COC.
- 25 000 € pour le ROC.
- 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2021 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

Vu la Commission des Finances en date du 10 février 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de M. le Maire,

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2021 de 25 000 € au COC, de 25 000 € au ROC et de 25 000 € pour l'OCC.

PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2021 sur l'article 6574 et déduite de la subvention 2021 votée prochainement.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Daniel SIBRA ne prend pas part au vote pour l'association Rugby Olympique Chaurien.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 février 2021.

Ampliation faite le :
17 FEV. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 FEV. 2021
Par publication le :
17 FEV. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210213-DB202117-DE
Reçu le 16/02/2021